

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 1^{er} juin 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 27

D23.052

L'an deux mille vingt-trois,
le premier juin,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : CITERIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, POUGET Valérie, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme, DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

(BONICEL Pascale)

**D23.052 : PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS DU POLE DE PLEINE NATURE
PORTE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL AUBRAC – EXTENSION A TOUT LE
TERRITOIRE DE LA CC ALCT**

**Objet : Appel à projet pour l'animation des Pôles de pleine nature en Massif central -
soutien à la candidature du Parc Naturel Régional de l'Aubrac**

Rappel du contexte

Monsieur le Président expose le contexte en précisant que le Parc Naturel Régional de l'Aubrac est actuellement le chef de file du Pôle de Pleine Nature (PPN) 2015-

2023. Il accompagne les partenaires publics et privés dans la concrétisation de leurs projets. La stratégie de ce premier PPN, orienté vers la diversification des stations de ski et la création d'offres « 4 saisons », a permis de :

- > positionner les stations de ski sur le volet « hors neige »
- > structurer une partie de l'offre de randonnée pédestre, VTT et trail
- > aménager des sites halieutiques pour accueillir et sensibiliser de nouveaux publics à la pêche
- > équiper certain(e)s sites ou structures pour une pratique optimale des activités de pleine nature
- > bénéficier d'outils de communication pour valoriser les offres de pleine nature sur le territoire.

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil communautaire que l'ANCT Commissariat du Massif central lance un appel à projet pour financer l'animation d'une nouvelle génération de Pôles de pleine nature sur la période 2023-2027. Il évoque l'opportunité pour le territoire de soutenir la candidature du Parc naturel régional à cet appel à projet.

L'Appel à projet

Monsieur le Président explique que les territoires lauréats de l'appel à projet bénéficieront de financement pour l'animation territoriale autour d'un projet cohérent et maîtrisé de développement, d'aménagement et de valorisation des activités de pleine nature avec en toile de fond l'attractivité territoriale, le développement économique et la préservation environnementale.

Le périmètre de la candidature du Parc n'est pas encore arbitré. L'Appel à projet de l'ANCT vise des périmètres plus larges que le précédent programme PPN et des territoires interrégionaux. Les élus du Parc souhaitent proposer une candidature élargie aux territoires complets des intercommunalités « à cheval » sur le périmètre du Parc. Cela constituera indéniablement un atout à cette candidature et aux porteurs de projets des territoires couverts par le prochain Pôle de pleine nature de l'Aubrac en proposant un territoire cohérent avec les limites administratives des collectivités et avec certains dispositifs territoriaux complémentaires

Contrairement au dispositif actuel, l'animation du PPN n'aura plus le rôle de préparation des programmations des aides européennes FEDER Massif Central, ni du portage d'éventuels projets collaboratifs permettant d'obtenir ces aides. Le nouveau Programme Opérationnel FEDER a modifié les modalités d'aide :

- > la Région Auvergne – Rhône-Alpes prend le relais du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif central en tant qu'autorité de gestion
- > les dossiers sont à déposer au fil de l'eau par les porteurs de projet
- > les dossiers collaboratifs ne sont pas acceptés

L'animation proposée dans cette candidature aura pour mission :

- l'élaboration de la stratégie et de la candidature du nouveau Pôle de Pleine Nature
- la promotion du dispositif auprès des acteurs locaux
- l'accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration de leur projet et la recherche de financements
- l'organisation et l'animation de la gouvernance du Pôle de Pleine Nature

Cette ingénierie interviendra bien évidemment en complémentarité avec les moyens déjà mis en œuvre aux différentes échelles territoriales.

Il est d'ores et déjà envisagé la constitution d'une gouvernance dédiée et dont le PNR Aubrac assurera l'animation et le secrétariat. Un Comité de pilotage pourra être installé et il sera proposé aux intercommunalités concernées d'y siéger.

Ce Comité de pilotage aura pour rôle de :

- veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie établie
- passer en revue les projets contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie
- apporter un soutien aux projets faisant l'objet de demandes de financement auprès du FEDER Massif dédié

Monsieur le Président précise que le PNR de l'Aubrac prépare sa candidature pour répondre au nouvel appel à projet. Des réunions de concertation avec les collectivités, les Offices de tourisme et les socio-professionnels ont déjà été tenues pour identifier les projets envisagés.

L'adaptation des activités de pleine nature et des projets de développement touristique au changement climatique sera au cœur de cette candidature. Viendront se rattacher plusieurs thématiques telles que la poursuite des actions du programme Pôle de pleine nature précédent, la prise en considération des activités verticales et aquatiques, la structuration des services dédiés aux pratiquants de la pleine nature et un axe transversal consacré à l'accessibilité des sites de pratique aux personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président ajoute que le rôle du Parc sera chargé d'animer le dispositif, de porter ou susciter des réflexions collectives et de fournir aux porteurs de projet des clefs de lecture leur garantissant une cohérence globale.

Propositions

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN soutienne la candidature du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac à l'échelle du périmètre complet de la communauté de Communes, y compris les communes hors PNR AUBRAC.

Décisions

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire DECIDE :

- d'approuver et d'apporter son soutien à la candidature à l'Appel à Projet « Pôle de Pleine Nature » proposée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac couvrant l'intégralité du territoire la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.
- d'approuver la participation de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN aux instances de gouvernance du futur Pôle de Pleine Nature porté par le PNR AUBRAC.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 juin 2023,
Le Président,
Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Temoulis
48500 LA CANOURGUE
Claude SALEIL